

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-226/SG/FIN autorisant M. Fathi Ahmed Houssein Belki à acquérir une parcelle de terrain bâti, sis à Djibouti, plateau du Serpent, titre foncier n°687.

n° 72-226/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
12 février 1967

Numéro JO
n° 4 du 25/02/1972

Date du numéro
25 février 1972

TEXTE INTÉGRAL

M. Fathi Ahmed Houssein Belki est autorisé à acquérir une parcelle de terrain bâti, sise à Djibouti, plateau du Serpent, rue Henry-Lambert, immatriculé au livre foncier du Territoire sous le n° 687 au nom de M. Emile Gadenne.